

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2015

Membres en exercice :	Date de la convocation: 12/05/2015
34	<i>L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de</i>
Présents : 28	
Votants: 29	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL, Edith ALBERT, Pierre BARDY
Pour: 29	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés: Michaël ANDERS par Marc COINTRE, Jean-Pierre BARTHES par Yves FRAISSE, Francine MARTY par Yves ROBIN, Luc SALLES par Marie-Aline EDO
	Présents non votants : Francis BARSSE, Marc COINTRE, Guy ROUCAYROL
	Excusés: Marylène FAIVRE, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Robert SOUQUE
	Absents:

Objet: Habitat et Patrimoine : convention CAUE

Depuis 2009, le Pays s'est appuyé sur le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de l'Hérault pour bénéficier de conseils et expertises sur des projets architecturaux et patrimoniaux accompagnés par les missions tourisme, patrimoine et habitat.

Ce partenariat a mis en évidence une carence en matière d'accompagnement des particuliers en termes de conseils et, de ce fait le CAUE a proposé au Pays une assistance architecturale au Pays. Cette assistance permettrait d'apporter une meilleure réponse architecturale pour les projets concernés et aurait un impact évident notamment sur les centres anciens.

Par ailleurs, ce conseil est une des actions à mettre en place dans le cadre des démarches en cours pour lesquelles le Pays se positionne à savoir, le Pays d'Art et d'Histoire et, l'Opération Grand Site « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian ».

Le CAUE se propose de mettre en place une permanence par mois au siège du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Au-delà de la plus-value architecturale apportée par cette assistance, il convient de souligner la création d'un nouveau service de proximité gratuit pour les habitants du territoire.

Ce partenariat pourrait prendre effet en septembre 2015 pour une durée de 1 an. La contribution du Pays se limiterait à la mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'architecte-urbaniste et, à la communication liée à la création de ce nouveau service.

Ce partenariat est formalisé au travers d'une convention qui est annexée au rapport.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

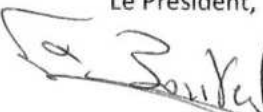
- Autoriser le Président, en cas d'avis favorable, à signer la convention de partenariat et tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.


RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_19-DE

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention de partenariat e tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 21 mai 2015.

Le Président,

Francis BOUTE



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_19-DE